

Bureau du 22 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt deux mars à neuf heures trente, le bureau du syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du SIAC à Thonon-les-Bains, sous la Présidence de Géraldine PFLIEGER, Présidente.

Délégués présents :

PFLIEGER Géraldine, Présidente

THOMAS Gil, 1^{er} Vice-président

MUTILLOD Christophe, 2^{ème} Vice-président

CHESEL Pascal, 3^{ème} Vice-président

DEAGE Joseph, 5^{ème} Vice-présidente

Absents/excusés :

BERTHIER Marie-Pierre, 4^{ème} Vice-présidente

ARMINJON Christophe, Président Thonon Agglomération

TROMBERT Fabien, Président CCHC

LEI Josiane, Présidente CCPEVA

Secrétaire de séance : M. Christophe MUTILLOD

Nombre de délégués membres du Bureau : 9 délégués

Date de convocation : 15 mars 2023

Délibération affichée le :

Point n°5 – Subvention au congrès « Coregonid 2023 » au titre du rayonnement du territoire, de ses politiques publiques portées par le SIAC et le label GEOPARC

Madame Géraldine PFLIEGER, Présidente du SIAC, fait part à l'Assemblée de la demande venant de l'INRAE de THONON-LES-BAINS au sujet de la tenue d'un colloque international sur les corégonnes qui se tiendra à EVIAN-LES-BAINS du 25 au 29 septembre 2023.

Au titre du rayonnement du territoire, des politiques publiques portées par le SIAC (aménagement et planification territoriale au titre du SCoT), du contrat de rivières et de la masse d'eau du Léman affectée par le SDAGE au bassin versant des Dranses et de l'Est lémanique, ainsi qu'au titre du label GEOPARC MONDIAL UNESCO du CHABLAIS, il est proposé que le SIAC accorde un soutien de 500 € à l'organisation de cette manifestation sur un sujet très important lié à la préservation des corégonnes qui sont une espèce emblématique du Lac Léman avec un impact important sur l'économie locale.

Après en avoir débattu, le Bureau à l'unanimité des membres présents :

- **ACCORDE** un soutien (sponsoring) standard de 500 € pour l'organisation de ce congrès international en 2023 à EVIAN-LES-BAINS, organisé localement par l'INRAE de THONON-LES-BAINS,
- **AUTORISE** Mme la Présidente à verser ce soutien financier de 500 € à l'agent comptable de l'INRAE.

Le secrétaire de séance,

Christophe MUTILLOD



Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le
ID : 074-257402560-20230322-D10_MARS2023-DE



La Présidente



Géraldine PFLIEGER

Acte certifié exécutoire après télétransmission le / /2023 et affichage le / /2023

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.